

Les infos du collectif Touche pas à mon p'tit bois

Modification du Plan Local d'Urbanisme : un décalage inquiétant entre les paroles et les actes

Faute de protection, de nombreux espaces naturels sont menacés.

Certains sont réservés pour les constructions dites « d'intérêt collectif », ouvrant la porte à leur disparition au profit de toute construction jugée utile (comme ce fut le cas avec le city stade).

Dans le nouveau PLU, le développement urbain se fait en direction de la forêt, le long du GR1. La nature ordinaire et le caractère rural de la commune ne sont pas pris en compte.

« Protéger », « préserver », « empêcher la densification brutale »... M. le maire a répété ces mots sans relâche lors de la réunion publique de présentation de la modification du PLU, le 30 janvier 2020. Malheureusement, ce document n'est absolument pas protecteur. Pire : il traduit l'absence de projet global et est la porte ouverte à une transformation de Bois-le-Roi en « ville ordinaire » ; c'est-à-dire avec la disparition progressive de sa nature au cœur de la commune.

Des espaces naturels menacés

On ne trouve aucune protection supplémentaire pour les bois du cœur de la ville (bois de l'Ermitage, bois autour des écoles, bois du lavoir, parc de la maison des associations...). Il en est de même pour les bois plus éloignés du centre (côté Foucherolles par exemple), les mares (Claviau, Tournezy...) ou encore l'ensemble des précieuses zones humides* des bords de Seine. De même, aucune valorisation des corridors** n'a été envisagée pour permettre à la faune de se déplacer entre la Seine et la forêt de Fontainebleau.

Quartier de la gare et proche de la forêt : des terrains « en attente » d'un projet d'urbanisme

Plusieurs terrains proches de la gare et/ou de la forêt ont été désignés en « périmètre d'attente de projet global ». Cela signifie que la commune les a réservés pour un projet d'aménagement encore non communiqué et qui devra voir le jour dans les cinq ans à venir. Certains de ces terrains possèdent des espaces boisés, des zones très probablement humides** et sont une continuité avec la forêt avoisinante.

Le bureau d'études fait une proposition pertinente... qui est rejetée

Mandaté par le Pays de Fontainebleau, le cabinet Rivière-Letellier a proposé d'insérer de nombreux « éléments paysagers à protéger » au sein de ces fameux terrains. Cette proposition, datant du 13 janvier 2020, avait le mérite de prendre en compte la réalité écologique de ces espaces sans en figer l'aménagement. Monsieur le maire a refusé cette solution.

S'ils le décident, les élus actuels peuvent redessiner les contours des zones du PLU et protéger concrètement les espaces naturels cartographiés par le collectif. Nul besoin de remettre à plus tard.

Le collectif demande aux élus actuels d'agir dès maintenant

Aux habitants qui ont demandé, le 30 janvier, « Pourquoi ne pas protéger la Grosse Bûche et d'autres bois dès maintenant ? », monsieur le Maire a répondu : « on aurait pu mieux faire... ». Doit-on comprendre : il est toujours temps de mieux faire ? La tâche est d'autant plus aisée que le collectif offre ses compétences pour cartographier les zones à protéger tout en prenant en compte les besoins de la population. **De nombreux outils de protection existent qui n'ont pas encore été utilisés.** Il est donc possible de sortir du discours et d'accorder enfin les actes aux paroles.

***Zones humides :** *Etendues d'eaux, stagnantes ou non, permanentes ou temporaires, elles sont essentielles aux écosystèmes et permettent d'atténuer les changements climatiques : régulation du niveau de l'eau (limitant les inondations), recharge des nappes souterraines... Bois-le-Roi, où beaucoup de sources affluent, en compte un certain nombre qui n'apparaissent pas dans le nouveau PLU, faute d'étude sur le sujet.*

****Corridors et nature « ordinaire » :** *Dans notre commune enserrée par la forêt et la Seine, les animaux de la « nature ordinaire » (écureuils, crapauds, etc.) doivent pouvoir circuler. Ils ont besoin, pour cela, de continuités végétales.*

Du collectif à l'association

Notre mouvement se structure pour durer

Parce que nous sommes nombreux à vouloir agir, nous avons décidé de passer en mode associatif. Ce statut nous permettra d'être représentés par des fédérations et d'être identifiés comme un interlocuteur légitime par les pouvoirs publics.

Une association non partisane

Notre mouvement regroupe des habitants aux profils variés, de tous les âges, venant d'horizons divers et qui partagent tous le même constat : il faut agir maintenant pour valoriser le patrimoine naturel de la commune. Ici, pas de liste, pas de préférence pour un candidat : nous sommes là pour alerter, porter une parole citoyenne et proposer des solutions respectueuses pour l'environnement.

L'affaire du city stade a éveillé les consciences : que souhaite-t-on vraiment pour Bois-le-Roi ? Quel avenir pour ses bois, sa biodiversité, son caractère rural ? Peut-on rêver d'une commune exemplaire et innovante en matière d'écologie, d'agriculture et de proximité avec la nature ?

Pour en savoir plus sur le PLU et nos actions à venir :

touchepasamonptitbois@gmail.com



@touchepasamonptitbois

www.monptitbois.com

